

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 24/10/2022



ID : 033-213304850-20220929-DE_2022_09_06-DE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	17
<u>Absents excusés</u> :	2
<u>Absents</u> :	0

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, ALLAIRE, CANTE, CANTIN, CURELY, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, SPERANZINI, VOISIN.

Absentes excusées : Mesdames LOREAU, UGOLINI.
Madame LOREAU a donné pouvoir à Madame CANTIN.
Madame UGOLINI a donné pouvoir à Madame ROSSI

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2022.09.06

Objet : Participation des familles Ecole Multi-Sports

Dans le cadre de la mise en place de l'Ecole Multi-Sports, une participation annuelle de 35 € sera demandée aux familles dont les enfants (CP, CE1, CE2) sont inscrits aux sessions du vendredi soir.

La facture correspondante sera envoyée à chaque famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire



Fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 05 octobre 2022,


Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.